

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 novembre 2010 à 20 h 30**

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 16 novembre 2010

Secrétaire de séance : Jacques FAURE

Le lundi 22 Novembre 2010 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents.

Monsieur Félix PAREJA est arrivé en cours de séance à 21 h 30.

1. Approbation PV du 18 octobre 2010

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Adhésion au SYDED pour l'assistance technique à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie de missions d'assistance technique effectuées par le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement et au Suivi des Eaux (SATESE), service du Conseil général. Or, à compter du 1^{er} janvier 2011, ces missions ne pourront plus être exercées en l'état, la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 ayant placé cette assistance dans le champ concurrentiel. Toutefois, cette loi impose au Conseil général la responsabilité d'assurer pour les petites collectivités rurales, répondant à certains critères d'éligibilité, une assistance technique et l'autorise à déléguer la mission à syndicat mixte. Les missions non comprises dans l'assistance technique obligatoire seront alors assurées par le SYDED grâce à l'élargissement de compétences auquel il a procédé le 1^{er} juillet 2010. Cet élargissement permet aussi, de faire assurer la prise en charge globale des boues produites, quels que soient leur nature (liquide ou pâteuse) et leur mode d'élimination (épandage, compostage, incinération...) par une structure unique, le SYDED. La seule possibilité de continuer à bénéficier de l'ensemble des services proposés par le SATESE en matière d'assainissement collectif est d'adhérer au SYDED. En ce qui concerne les boues de STEP, l'adhésion de la collectivité au SYDED permettrait la prise en charge des boues de stations d'épuration de la collectivité. Toutefois, le SYDED précise que cette prise en charge ne pourra être effective qu'au 1^{er} janvier 2012.

A l'appui d'un document d'information fourni par le SYDED, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les conditions d'exercice de la compétence d'assistance à l'assainissement collectif et le traitement des boues de stations d'épuration, ainsi que les modalités d'adhésion et de représentation au SYDED.

Cette nouvelle compétence du SYDED se traduit par la nécessité pour les collectivités intéressées de délibérer sur l'opportunité d'adhérer à chacune des deux missions suivantes : « assistance à l'assainissement collectif » et « traitement des boues de stations d'épuration ».

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED pour chacune des missions évoquées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour et 1 abstention), d'adhérer au SYDED du Lot uniquement pour l'assistance à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2011.

3. Tarifs assainissement 2011 (arrivée de Félix PAREJA)

Monsieur le Maire présente le bilan prévisionnel de l'année 2010 et rappelle les tarifs appliqués.

Forfait annuel "branchement" **122 Euros**

Forfait annuel "redevance" :

1 personne	28 €
2 personnes	46 €
3 personnes et +	64 €
résidence secondaire ou logement vacant	28 €
Local commercial et artisanal	28 €
Ets particuliers : Camping le Pigeonnier, restaurant le Lion d'Or	168 €

Taxe de raccordement **258 euros** (exo de TVA)

- précise que dans le cas où un seul branchement sert pour plusieurs activités, un seul branchement est facturé si même occupant, soit :

		activités	logement
Dupuis Jean	Alimentation + logement	122 + 28	46.00
Bouny Daniel	Camping + logement	122+168	122+46
Gersoulee Monique	2 brchts pour 1 seul logement		122+122+28
Baines Roger	Chambre d'hôtes et logement	122 + 64	122+64
Flament Erik	Propriété de la Pimpe		122 +64

Il rappelle que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre.

Il précise que depuis 2008 l'agence de l'eau a mis en place la redevance de modernisation des réseaux. Cette redevance qui apparaît distinctement sur les factures est reversée à l'agence de l'eau.

Cette taxe sera en 2011 de 0.157 €/m³.

Après avoir pris connaissance des comptes prévisionnels de l'année 2010, et après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit sans changement les tarifs pour l'année 2011, à l'exception de la taxe de raccordement qui est fixée à **273 euros** (exo de TVA).

4. Délibération sur Permis de construire au lieu dit « la remise »

Monsieur le Maire présente la demande de permis de construire déposée par Monsieur LAGARRIGUE Lionel et Mademoiselle ALVES Laëtitia pour une maison d'habitation avec abri voitures de 153 m² pour accueillir une famille de 4 personnes, et située sur la parcelle AL 138 au lieu-dit « la remise ».

Cette nouvelle demande fait suite au recours gracieux déposé après la réponse négative apportée à leur précédente demande de permis de construire situé sur la parcelle AL 142.

Après avoir examiné cette demande et délibéré, le conseil municipal :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de permettre l'installation de jeunes foyers sur la commune,

Considérant que ce terrain est situé à proximité de maisons d'habitation,

Considérant que le terrain est situé à proximité des réseaux,

Donne à l'unanimité des membres présents un avis favorable à la délivrance de ce permis de construire.

5. Régime indemnitaire et primes annuelles personnel communal

Après avoir rappelé les dispositions du régime indemnitaire et le mode de calcul, Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les enveloppes pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

Pour le cadre d'emploi des agents techniques, considérant le manque de motivations et d'assiduité dans leur travail de ces agents, de revoir à la baisse le montant de l'enveloppe, soit un montant global de 1145 €.

Pour le cadre d'emploi des agents administratifs fixe (10 voix pour, 1 abstention) l'enveloppe 2010 à un montant de 1023 €.

La prime attribuée mensuellement à l'agent de maîtrise est reconduite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'enveloppe globale pour le personnel non titulaire à 1115 euros.

Le personnel pour la garderie se voit attribuer une prime supplémentaire de 15 € par mois, soit 60 € de septembre à décembre, pour compenser les tâches de ménage réalisées pour le local garderie.

Le paiement s'effectuera selon une périodicité annuelle avec le salaire de décembre.

6. Virements de crédits pour achat mobilier et matériel

Le conseil donne son accord au virement de crédits nécessaire à l'achat d'un réfrigérateur pour les écoles et d'une échelle pour une somme globale 285 Euros.

7. Rapports 2009 sur le service de l'eau et le service des ordures ménagères.

Guillaume Lavergne présente le rapport 2009 du service de l'eau potable.

Nombre d'abonnements :	2 115
Volumes produits	527 390 m ³
Volumes mis en distribution et vendus	315 302 m ³
Rendement réseau	68.6%

Prix de l'eau pour 2011 HT : Abonnement 1^{er} compteur : 102 €, compteur secondaire 53€, le m³ 1.25 €.

Marie Pierre Cassabois présente le rapport 2009 du service des ordures ménagères ainsi que la synthèse du diagnostic établi par le SYDED sur l'amélioration de la qualité des collectes sélectives.

Elle indique que des actions seront menées sur des endroits problématiques.

Ces rapports sont à disposition du public à la mairie.

8. Questions diverses

➤ Mr le Maire fait part de son entretien avec Mr Jean DUPUIS, celui-ci lui ayant fait part de son intention d'arrêter son commerce fin 2010.

➤ Compte rendu de la réunion avec les propriétaires du secteur de Maisonneuve.

➤ Travaux à prévoir aux écoles : Isolation chaudière, vérification électricité, grillage à changer, lumière à installer côté cour.

➤ Présentation d'un devis pour photocopieur.

➤ Jacques Faure fait part de la réunion avec les associations du territoire pour le calendrier des manifestations et les besoins en matériel. (Chapiteaux, stands...)

La CC prévoit de racheter des petits stands 3 x 3 en remplacement des anciens qui seront cédées gratuitement aux communes intéressées.

➤ Marie Agnès Vours fait part de la réunion de la commission enfance et social.

Mise en place d'une « Maison d'Assistants Maternels » (MAM). La commune de Mayrinhac-lentour propose de mettre à disposition de la communauté le logement de l'ancienne mairie pour un test de fonctionnement. Si son efficacité est confirmée, ce test pourra être étendu à tout le territoire communautaire.